

ANNEXE - SDIS
BIONVILLE



- LIMITES COMMUNALES
- Bouche d'Incendie (BI)
- Citerne (aérienne ou enterrée)
- Citerne souple autoportante
- Point d'eau naturel non-pérenne
- Point d'eau naturel pérenne
- Poteau d'Incendie (PI)
- Poteau d'Incendie supprimé
- Puisard
- Réserve à ciel ouvert

